

# Guide pour l'établissement d'une politique d'investissement responsable (IR)

## Introduction

L'investissement responsable (IR) est une approche stratégique intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et la gestion des actifs. En s'appuyant sur une analyse des risques et opportunités liés aux enjeux ESG, cette approche vise à concilier performance financière durable et contribution positive à la société et à l'environnement. Ce guide détaillera le processus pour établir une politique d'investissement responsable, en s'appuyant sur les documents fournis.

## 1. Objectifs de la Politique d'Investissement Responsable

L'objectif principal d'une politique d'investissement responsable est de guider les décisions d'investissement en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette section décrit les buts spécifiques que vise une telle politique et les raisons pour lesquelles elle est importante pour une entreprise de gestion d'actifs.

### 1.1. Générer des rendements financiers soutenables

L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement vise à :

- **Atténuer les risques** : Les entreprises adoptant de solides pratiques ESG sont généralement mieux outillées pour faire face aux risques réglementaires, à ceux liés à la réputation, aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux controverses. Par exemple, une entreprise ayant des pratiques environnementales rigoureuses est moins exposée aux régulations strictes et aux controverses futures.
- **Identifier des opportunités de croissance** : Les investissements responsables peuvent identifier des entreprises innovantes qui exploitent les tendances de durabilité. Par exemple, les entreprises dans les secteurs des énergies renouvelables ou de la technologie verte présentent souvent des opportunités de croissance significative.
- **Améliorer la performance à long terme** : Les entreprises performantes sur les critères ESG tendent à avoir une meilleure performance à long terme. Des pratiques ESG solides peuvent conduire à une meilleure gestion des ressources, à une plus grande efficacité opérationnelle, et à une relation plus forte avec les parties prenantes, toutes contribuant à des rendements financiers supérieurs à long terme.

### 1.2. Contribuer positivement aux standards environnementaux et sociaux

Une politique d'investissement responsable vise également à avoir un impact positif sur la société et l'environnement en :

- **Promouvant la durabilité environnementale** : En investissant dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone, utilisent des ressources renouvelables, et minimisent les déchets, les investisseurs peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement.

- **Encourageant les pratiques sociales responsables** : Les investissements peuvent être dirigés vers des entreprises qui respectent les droits de la personne, offrent des conditions de travail équitables, et contribuent au développement communautaire. Par exemple, une entreprise qui valorise la diversité et l'inclusion peut bénéficier de relations de travail plus harmonieuses, la diversité favorisant des perspectives multiples et ainsi une meilleure capacité d'innovation.

### 1.3. Renforcer la gouvernance et la transparence des entreprises investies

L'intégration des critères de gouvernance vise à :

- **Améliorer la transparence** : En exigeant des entreprises une divulgation complète de leurs pratiques ESG, les investisseurs peuvent obtenir une meilleure compréhension des risques et des opportunités associés à leurs investissements et permet leur comparabilité.
- **Renforcer la gouvernance d'entreprise** : Les entreprises avec une gouvernance solide tendent à avoir une meilleure prise de décision stratégique et à éviter les conflits d'intérêts. Cela inclut des conseils d'administration indépendants, des politiques de rémunération alignées sur la performance à long terme, et des processus robustes de gestion des risques.
- **Augmenter la responsabilité** : Les investisseurs peuvent utiliser leur influence pour encourager les entreprises à adopter des pratiques de gouvernance responsables. Par exemple, voter lors des assemblées générales pour des résolutions visant à améliorer la gouvernance ou engager un dialogue avec la direction pour discuter des préoccupations ESG.

### 1.4. Adhérer aux normes et principes internationaux

En s'alignant sur des normes et principes internationaux, tels que les Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies, les entreprises de gestion d'actifs peuvent :

- **Démontrer leur engagement** : L'adhésion aux PRI montre que l'entreprise est sérieusement engagée dans l'investissement responsable et qu'elle suit des directives reconnues mondialement.
- **Accéder à des ressources et à un réseau de pratiques** : Les signataires des PRI ont accès à une communauté de pratique et à des ressources qui peuvent les aider à améliorer leurs propres pratiques d'investissement responsable.

Les objectifs d'une politique d'investissement responsable visent à équilibrer les considérations financières avec les impacts sociaux et environnementaux, en adoptant une approche holistique et à long terme de la gestion des investissements. Cela permet non seulement de maximiser les rendements financiers, mais aussi de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en renforçant la gouvernance des entreprises investies.

## 2. Définir les termes ESG

Pour établir une politique d'investissement responsable efficace, il est important de comprendre et de définir clairement les termes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Voici une description détaillée de ces termes :

### 2.1 Facteurs environnementaux (E)

Les facteurs environnementaux concernent la qualité et le fonctionnement de l'environnement naturel ainsi que les systèmes qui en dépendent.

Ils incluent, mais ne se limitent pas à :

- **Émissions de gaz à effet de serre (GES)** : Les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et autres gaz qui contribuent au changement climatique. Une entreprise peut être évaluée sur la quantité de GES qu'elle émet et ses efforts pour les réduire.
- **Changement climatique** : Les impacts des activités de l'entreprise sur le changement climatique et ses efforts pour s'y adapter ou le mitiger.
- **Énergies renouvelables** : L'utilisation et la promotion des sources d'énergie renouvelable comme le solaire, l'éolien, et l'hydroélectricité.
- **Efficacité énergétique** : Les mesures prises par l'entreprise pour réduire sa consommation d'énergie.
- **Gestion des ressources naturelles** : Comment l'entreprise utilise et gère les ressources naturelles telles que l'eau, les forêts et les minéraux.
- **Pollution et gestion des déchets** : Les efforts pour minimiser la pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que pour gérer et réduire les déchets.
- **Utilisation des terres** : L'impact des activités de l'entreprise sur l'utilisation des terres, y compris la déforestation et la conversion des terres agricoles.

## 2.2 Facteurs sociaux (S)

Les facteurs sociaux concernent les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés affectées par les activités de l'entreprise.

Ils incluent :

- **Droits de l'homme** : Le respect et la promotion des droits de l'homme fondamentaux dans toutes les opérations de l'entreprise.
- **Normes du travail** : Le respect des normes du travail internationales, y compris la non-discrimination, l'égalité des chances, et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- **Santé et sécurité au travail** : Les mesures mises en place pour assurer la sécurité et le bien-être des employés sur le lieu de travail.
- **Liberté d'association et liberté d'expression** : Le respect de la liberté des employés de s'organiser et de s'exprimer sans crainte de représailles.
- **Gestion du capital humain** : Les politiques de recrutement, de formation, de développement et de rétention des employés.
- **Diversité et inclusion** : La promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise, y compris la représentation des femmes et des minorités dans les postes de direction.
- **Relations avec les communautés locales** : Les interactions de l'entreprise avec les communautés locales, y compris l'impact des activités de l'entreprise sur ces communautés et les efforts pour les soutenir et les développer.

## 2.3 Facteurs de gouvernance (G)

Les facteurs de gouvernance concernent la structure et le fonctionnement de la gouvernance d'entreprise.

Ils incluent :

- **Structure du conseil d'administration** : La composition, la taille, la diversité, l'indépendance et les compétences des membres du conseil d'administration.
- **Rémunération des dirigeants** : Les politiques de rémunération des dirigeants et leur alignement avec les intérêts des actionnaires.

- **Droits des actionnaires** : Le respect et la promotion des droits des actionnaires, y compris la transparence et la participation aux décisions importantes.
- **Interaction entre les parties prenantes** : La qualité des interactions entre l'entreprise et ses différentes parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, communautés, etc.).
- **Divulgaration d'informations** : La transparence et la précision des informations divulguées par l'entreprise, y compris les rapports financiers et non financiers.
- **Éthique des affaires** : Les politiques et pratiques en matière d'éthique, y compris la lutte contre la corruption et le soudoiment.
- **Contrôles internes et gestion des risques** : L'efficacité des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques de l'entreprise.
- **Stratégie commerciale** : L'intégration des questions environnementales et sociales dans la stratégie commerciale de l'entreprise et la mise en œuvre de cette stratégie.

Ces définitions sont essentielles pour guider la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable. Cependant, tous les facteurs ESG ne sont pas pertinents pour toutes les entreprises. C'est pourquoi l'analyse ESG repose sur le concept de matérialité sectorielle, qui permet de cibler les indicateurs les plus significatifs en fonction des spécificités de chaque industrie.

L'utilisation de cadres de reporting comme le GRI (Global Reporting Initiative) et le SASB (Sustainability Accounting Standards Board) aide les investisseurs à identifier les enjeux ESG les plus impactants pour chaque secteur et à structurer leur prise de décision en conséquence.

En intégrant ces facteurs avec une approche basée sur la matérialité, les investisseurs peuvent mieux évaluer les risques et opportunités ESG propres à chaque industrie, favorisant ainsi la création de valeur durable à long terme.

### 3. Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI), élaborés par les Nations Unies, fournissent un cadre pour intégrer les considérations ESG dans les décisions d'investissement. Rassemblant plus de 5 000 organisations à travers le monde, les PRI constituent une référence incontournable pour initier et structurer une démarche d'investissement responsable. Voici une explication détaillée de chaque principe, avec des exemples pratiques de leur mise en œuvre :

#### Principe 1 : Incorporer les questions ESG dans l'analyse et la décision d'investissement

**Description** : Intégrer systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus d'analyse et de décision d'investissement.

Exemples de mise en œuvre :

- **Évaluation systématique des risques et opportunités ESG** : Pour chaque investissement potentiel, évaluer les impacts environnementaux (comme la consommation énergétique), sociaux (comme les politiques de diversité) et de gouvernance (comme la structure du conseil d'administration). Intégrer ces évaluations dans les modèles financiers pour comprendre leur impact sur les performances à long terme.
- **Utilisation d'outils d'analyse ESG** : Utiliser des outils spécialisés pour évaluer les scores ESG des entreprises et intégrer ces données dans le processus de sélection des actifs.

## Principe 2 : Être des investisseurs actifs et intégrer les questions ESG dans les politiques d'actionnariat

**Description :** Exercer les droits d'actionnaire pour influencer les entreprises à adopter des pratiques responsables en matière d'ESG.

Exemples de mise en œuvre :

- **Dialogue actif avec les entreprises :** Engager des discussions régulières avec les équipes de direction sur les pratiques ESG et les encourager à améliorer leurs politiques.
- **Vote en assemblée générale :** Participer activement aux votes lors des assemblées générales, en soutenant les résolutions qui promeuvent de meilleures pratiques ESG et en s'opposant à celles qui sont contraires à ces principes.

## Principe 3 : Demander aux entités investies de divulguer les informations pertinentes sur les questions ESG

**Description :** Exiger des entreprises dans lesquelles vous investissez qu'elles fournissent des informations transparentes et complètes sur leurs impacts ESG.

Exemples de mise en œuvre :

- **Critères de divulgation ESG :** Exiger que les entreprises publient des rapports détaillés sur leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs politiques de gestion des ressources naturelles, la diversité et l'inclusion, et leur structure de gouvernance.
- **Normes internationales de reporting :** Suivre les normes internationales de reporting comme les Standards GRI (Global Reporting Initiative) ou les indicateurs SASB (Sustainability Accounting Standards Board) pour assurer la comparabilité et la fiabilité des données recueillies.

## Principe 4 : Promouvoir l'acceptation et l'application de ces principes dans le secteur de l'investissement

**Description :** Encourager d'autres investisseurs à adopter les PRI et à intégrer les critères ESG dans leur gestion d'actifs.

Exemples de mise en œuvre :

- **Participation à des initiatives sectorielles :** Participer activement à des forums d'investisseurs, des groupes de travail, et des conférences pour promouvoir les meilleures pratiques ESG et encourager leur adoption par d'autres gestionnaires d'actifs.
- **Collaboration avec des régulateurs et des ONG :** Travailler avec des régulateurs et des organisations non gouvernementales pour développer et mettre en œuvre des standards ESG communs.

## Principe 5 : Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes

**Description :** Collaborer avec d'autres signataires des PRI pour améliorer les pratiques d'investissement responsable.

Exemples de mise en œuvre :

- **Développement d'outils et de méthodes :** Collaborer avec d'autres investisseurs pour développer des outils et des méthodes permettant d'améliorer l'intégration des facteurs ESG.

- **Partage des meilleures pratiques** : Participer à des groupes de travail et à des plateformes de partage de connaissances pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.

## Principe 6 : Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes

**Description** : Publier régulièrement des rapports détaillant les activités et les progrès réalisés en matière d'intégration des facteurs ESG.

Exemples de mise en œuvre :

- **Rapports annuels PRI** : Publier un rapport annuel détaillant les actions entreprises pour intégrer les facteurs ESG, les progrès réalisés, et les impacts concrets de ces actions sur les investissements.
- **Transparence des résultats** : Fournir des exemples concrets où l'intervention de l'investisseur a conduit à des améliorations significatives des pratiques ESG des entreprises investies.

L'adhésion aux PRI permet aux gestionnaires d'actifs de démontrer leur engagement envers un investissement durable et responsable. En suivant ces principes, vous pouvez non seulement améliorer les performances financières à long terme, mais aussi contribuer positivement à la société et à l'environnement.

## 4. Approche d'investissement responsable

### 4.1. Intégration responsable

**Définition** : L'intégration responsable implique l'incorporation des facteurs ESG à travers chaque étape du processus de décision d'investissement, allant de la recherche initiale à la gestion des portefeuilles. Cela permet de mieux évaluer les risques et les opportunités liés à ces facteurs, et d'améliorer la performance financière globale à long terme.

Processus :

1. **Recherche et analyse** : Les analystes financiers évaluent les entreprises en utilisant des critères ESG. Cela comprend l'analyse des rapports ESG, des pratiques de gouvernance d'entreprise, des politiques environnementales, et des impacts sociaux.
2. **Évaluation des risques et opportunités** : Les entreprises sont évaluées pour comprendre comment les facteurs ESG peuvent influencer leurs performances futures. Par exemple, une entreprise avec une faible empreinte carbone pourrait être moins exposée aux réglementations sur le changement climatique.
3. **Décision d'investissement** : Les décisions d'investissement prennent en compte les scores ESG. Les entreprises avec de bons scores ESG sont privilégiées, sous réserve que les critères financiers soient également satisfaits.
4. **Suivi et réévaluation** : Les performances ESG des entreprises sont suivies en continu. Des ajustements peuvent être faits en fonction de l'évolution des pratiques ESG et de leur impact sur la performance financière.

**Exemple pratique** : Pour chaque entreprise analysée, une équipe d'analystes utilise un score ESG dérivé de données internes et externes. Les entreprises avec de meilleurs scores ESG sont souvent privilégiées, à condition que les autres critères financiers soient également satisfaits.

## 4.2. Sélection d'actifs responsable

**Définition :** La sélection d'actifs responsable consiste à choisir des actifs en tenant compte de critères stricts relatifs aux facteurs ESG, en plus des critères financiers traditionnels. Cela inclut l'exclusion d'investissements dans des secteurs ou entreprises ne respectant pas ces critères. Cette approche vise à minimiser les risques ESG et à favoriser les entreprises qui intègrent des pratiques durables et responsables dans leur stratégie.

Processus de sélection :

1. **Filtrage négatif (exclusions) :** Exclure les entreprises et secteurs ne respectant pas certains critères ESG. Cela inclut, par exemple, les industries du tabac, les armes controversées, les énergies fossiles, ainsi que les entreprises impliquées dans des violations des droits humains ou des atteintes environnementales majeures.
2. **Filtrage positif (inclusions) :** Inclure les entreprises ayant de bonnes pratiques ESG. Ces bonnes pratiques sont détaillées dans les prochains points de la présente politique.
3. **Impact Investing :** Investir dans des entreprises ayant un impact positif mesurable sur la société et l'environnement. Cela inclut les entreprises œuvrant pour les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Les entreprises sont continuellement évaluées pour s'assurer qu'elles respectent les critères ESG. Des ajustements peuvent être faits si une entreprise ne respecte plus ces critères.

Processus de filtrage :

1. **Définir les critères :** Établir des critères clairs pour l'inclusion ou l'exclusion des investissements basés sur les performances ESG.
2. **Évaluation initiale :** Évaluer les entreprises candidates en fonction des critères définis et établir une liste d'investissements potentiels.
3. **Suivi et réévaluation :** Surveiller en continu les performances ESG des entreprises investies et réévaluer les investissements en fonction des évolutions des pratiques ESG.

**Exemple pratique :** Une société de gestion d'actifs pourrait investir préférentiellement dans des entreprises qui adoptent des politiques avancées de réduction des émissions, des programmes efficaces de bien-être des employés et une gouvernance d'entreprise transparente et équitable. Ces entreprises sont souvent mieux préparées aux évolutions réglementaires, encouragent l'innovation et favorisent une réflexion stratégique à long terme.

## 4.3. Actionnariat actif et engagement

**Définition :** L'actionnariat actif et l'engagement impliquent l'utilisation des droits de vote et des interactions directes avec les entreprises pour influencer leurs pratiques ESG et promouvoir des améliorations continues.

Composantes :

- **Politique de vote :** Exercer les droits de vote conformément à une politique interne ou à un service de vote, afin de soutenir les initiatives ESG ou d'exprimer une opposition aux pratiques actuelles. Cela inclut le vote sur les résolutions d'assemblées générales concernant les politiques environnementales, la rémunération des dirigeants et la structure de gouvernance.
- **Engagement direct :** Dialoguer directement avec les entreprises pour influencer et améliorer leurs pratiques ESG. Cela inclut des réunions régulières avec la direction et le conseil d'administration pour discuter des progrès ESG et des domaines à améliorer.

- **Engagement collectif** : Participer à des groupes collaboratifs d'investisseurs pour influencer les réglementations et les pratiques industrielles. Cela inclut le soutien aux initiatives sectorielles et la collaboration avec d'autres investisseurs pour promouvoir les meilleures pratiques ESG.

**Exemple pratique** : Un gestionnaire d'actifs peut voter systématiquement sur les résolutions liées aux ESG lors des assemblées générales et engager le dialogue avec les directions d'entreprises pour discuter des améliorations possibles en matière de pratiques ESG.

## 5. Méthode de filtrage des investissements

La méthode de filtrage des investissements est essentielle pour aligner un portefeuille sur les objectifs d'investissement responsable. Elle peut se faire via des exclusions ou des inclusions basées sur des critères ESG spécifiques.

### 5.1. Sélections négatives

La sélection négative, ou l'exclusion, consiste à éliminer certains titres ou secteurs du portefeuille en raison de leurs impacts négatifs sur les facteurs ESG.

Exemples de critères d'exclusion :

- **Industries du tabac** : Exclure les entreprises impliquées dans la production et la distribution de produits du tabac en raison de leurs effets néfastes sur la santé publique.
- **Armes controversées** : Exclure les entreprises produisant des armes controversées, telles que les mines antipersonnel et les armes nucléaires, en raison de leurs impacts éthiques et humanitaires.
- **Énergies fossiles** : Exclure les entreprises fortement impliquées dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) en raison de leur contribution significative aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Processus de mise en œuvre :

1. **Définir les critères d'exclusion** : Identifier les secteurs et activités spécifiques à exclure en fonction des objectifs et des valeurs de l'entreprise.
2. **Évaluation continue** : Effectuer des revues périodiques pour s'assurer que les entreprises du portefeuille respectent les critères d'exclusion définis.
3. **Transparence et communication** : Informer les investisseurs des critères d'exclusion appliqués et des raisons derrière ces choix.

### 5.2. Sélections Positives

La sélection positive, ou l'inclusion, consiste à intégrer des titres ou des secteurs dans le portefeuille en raison de leurs impacts positifs sur les facteurs ESG.

Types de sélection positive :

- **Best-in-Class** : Sélectionner les entreprises les mieux notées en termes de performances ESG dans chaque secteur. Cette approche encourage les meilleures pratiques sans exclure complètement des secteurs entiers.
- **Best-in-Universe** : Choisir les entreprises les mieux classées en termes de critères ESG, indépendamment de leur secteur d'activité, en favorisant celles qui présentent les meilleures pratiques globales.

- **Best-Efforts** : Inclure les entreprises qui, bien que n'étant pas encore parmi les meilleures en ESG, démontrent des améliorations significatives et un engagement clair envers des pratiques plus responsables.
- **ESG Integration** : Prendre en compte les facteurs ESG de manière systématique dans l'analyse financière et la sélection des investissements, afin d'évaluer leur impact sur le rendement et le risque.
- **Thématique** : Investir dans des entreprises actives dans des secteurs spécifiques alignés sur des thèmes de durabilité, comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, et l'innovation technologique verte.

Exemples de critères d'inclusion :

- **Énergies renouvelables** : Investir dans des entreprises qui développent et exploitent des sources d'énergie renouvelable telles que le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité.
- **Technologies propres** : Investir dans des entreprises innovantes qui développent des technologies visant à réduire l'empreinte écologique, améliorer l'efficacité énergétique ou résoudre des problèmes environnementaux.

Processus de mise en œuvre :

1. **Définir les critères d'inclusion** : Identifier les caractéristiques et les performances ESG souhaitées pour les entreprises à inclure dans le portefeuille.
2. **Évaluation et notation ESG** : Utiliser des outils d'analyse ESG pour évaluer et noter les entreprises potentielles en fonction de leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance.
3. **Surveillance et révision** : Effectuer un suivi continu des performances ESG des entreprises incluses et ajuster les sélections en fonction des évolutions des critères ESG et des performances observées.

### 5.3. Impact Investing

L'investissement à impact vise à générer des résultats sociaux et environnementaux positifs mesurables, en plus des rendements financiers, à travers les produits et services proposés par les entreprises investies.

À la différence des approches précédemment citées, qui évaluent principalement la performance opérationnelle des entreprises (comme la réduction des émissions de GES, la diversité au sein des équipes ou la gouvernance), l'investissement à impact se concentre sur la contribution directe des produits et services à la société et à l'environnement. Il cible ainsi des entreprises dont l'offre a un effet tangible et mesurable.

Exemples d'investissement à impact :

- **Réduction des émissions de carbone** : Investir dans des projets ou des entreprises visant spécifiquement à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, tels que les projets de reforestation ou les entreprises développant des technologies de capture et de stockage du carbone.
- **Accès à l'eau propre** : Investir dans des entreprises ou des initiatives qui améliorent l'accès à l'eau potable et aux services de gestion des eaux usées dans les communautés défavorisées.
- **Développement de traitements médicaux innovants** : Soutenir des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques développant des solutions médicales avancées pour traiter des maladies rares, améliorer l'accès aux soins ou répondre à des enjeux de santé mondiale.

Processus de mise en œuvre :

1. **Définir les objectifs d'impact** : Clarifier les objectifs sociaux et environnementaux spécifiques que l'on cherche à atteindre par les investissements.
2. **Mesurer et suivre l'impact** : Établir des indicateurs de performance clés (KPIs) pour mesurer l'impact des investissements et suivre les progrès réalisés.
3. **Rapports sur l'impact** : Communiquer régulièrement avec les investisseurs sur les résultats des investissements à impact, y compris les réussites et les défis.

La méthode de filtrage des investissements est une composante importante de toute politique d'investissement responsable. En utilisant des sélections négatives pour exclure les investissements nuisibles et des sélections positives pour promouvoir ceux qui contribuent positivement aux objectifs ESG, les gestionnaires d'actifs peuvent aligner leurs portefeuilles sur des valeurs de durabilité et de responsabilité sociale tout en générant des rendements financiers.

## 6. Actionnariat actif et engagement

L'actionnariat actif et l'engagement sont des éléments clés de la stratégie d'investissement responsable. Ils consistent à utiliser les droits de vote et à engager un dialogue constructif avec les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés pour influencer positivement leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

### 6.1. Politique de vote

**Définition** : La politique de vote désigne l'ensemble des directives et des pratiques qu'un gestionnaire d'actifs utilise pour exercer ses droits de vote en tant qu'actionnaire. Cela inclut les votes lors des assemblées générales des actionnaires sur diverses questions, y compris les résolutions ESG.

Objectifs :

- Soutenir les initiatives qui améliorent les pratiques ESG.
- Exprimer des désaccords avec les pratiques qui vont à l'encontre des principes d'investissement responsable.

Procédure :

1. **Analyse des résolutions** : Avant chaque assemblée générale, analyser toutes les résolutions proposées. Cette analyse doit inclure une évaluation des impacts potentiels de chaque résolution sur les facteurs ESG.
2. **Critères de vote** : Établir des critères clairs pour guider les décisions de vote. Par exemple, voter pour les résolutions qui :
  - a. Favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
  - b. Encouragent la diversité et l'inclusion au sein du conseil d'administration.
  - c. Augmentent la transparence et la responsabilité en matière de rémunération des dirigeants.
3. **Engagement des services de vote par procuration** : Dans certains cas, il peut être utile de faire appel à des services de vote par procuration pour obtenir des recommandations sur les votes ESG. Toutefois, il est essentiel de comprendre leurs méthodologies et de s'assurer qu'elles sont alignées avec les objectifs de l'investissement responsable.
4. **Suivi et reporting** : Documenter les votes et fournir des rapports réguliers aux parties prenantes sur les décisions de vote et les raisons sous-jacentes. Cela renforce la transparence et démontre l'engagement envers les pratiques ESG.

## 6.2. Engagement direct et collectif

### Engagement direct

**Définition :** L'engagement direct implique des interactions régulières avec les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés pour discuter de leurs pratiques ESG et pour encourager des améliorations.

Objectifs :

- Promouvoir une meilleure divulgation des informations ESG.
- Encourager les entreprises à adopter des pratiques durables.
- Influencer positivement les stratégies d'affaires et de gestion des risques.

Étapes de l'engagement direct :

1. **Identification des priorités :** Déterminer les priorités d'engagement basées sur l'importance des enjeux ESG pour l'entreprise et leur impact potentiel sur les performances à long terme.
2. **Planification des rencontres :** Organiser des rencontres régulières avec les équipes de direction et les conseils d'administration des entreprises. Ces réunions peuvent être formelles ou informelles et doivent aborder les sujets ESG pertinents.
3. **Définition des objectifs :** Établir des objectifs clairs pour chaque engagement, comme l'amélioration des rapports sur les émissions de GES ou l'adoption de politiques de diversité et d'inclusion.
4. **Suivi et évaluation :** Suivre les progrès réalisés par les entreprises sur les objectifs d'engagement et évaluer leur impact. Documenter ces interactions et les résultats obtenus.

### Engagement collectif

**Définition :** L'engagement collectif consiste à collaborer avec d'autres investisseurs pour influencer les pratiques ESG des entreprises et des secteurs. Ce type d'engagement peut augmenter l'impact en réunissant les voix et les ressources de plusieurs investisseurs.

Objectifs :

- Exercer une pression collective pour des changements plus significatifs.
- Partager les meilleures pratiques et les ressources pour une plus grande efficacité.

Exemples d'engagement collectif :

- **Initiatives collaboratives :** Participer à des initiatives collaboratives comme les coalitions d'investisseurs ou les groupes de travail sectoriels qui visent à améliorer les normes ESG dans des industries spécifiques.
- **Déclarations conjointes :** Signer des déclarations conjointes ou des lettres ouvertes adressées aux entreprises ou aux régulateurs pour soutenir des pratiques ESG améliorées.
- **Dialogue avec les régulateurs :** Travailler avec les régulateurs pour développer et promouvoir des politiques publiques favorisant l'investissement responsable et les pratiques ESG.

L'actionnariat actif et l'engagement sont des stratégies puissantes pour promouvoir des pratiques ESG améliorées dans les entreprises investies. En combinant une politique de vote robuste avec des engagements directs et collectifs, les investisseurs peuvent influencer positivement les comportements des entreprises, réduire les risques ESG et promouvoir des performances financières durables à long terme. Ce guide doit être utilisé comme une feuille de route pour développer et mettre en œuvre des pratiques d'engagement efficaces et responsables.

## 7. Surveillance, reporting et communication

La surveillance, le reporting et la communication sont des éléments essentiels de votre stratégie d'investissement responsable (IR). Ils assurent la transparence de votre approche ESG et permettent à toutes les parties prenantes, y compris les investisseurs et le public, de comprendre et de vérifier votre engagement envers les principes de développement durable et de responsabilité sociale.

### 7.1 Surveillance des performances ESG

**Objectif :** Mesurer et suivre les performances ESG des investissements pour s'assurer qu'ils respectent les objectifs de la politique IR.

Méthodologie :

- **Indicateurs de performance clés (KPIs) :** Définir des KPIs spécifiques pour évaluer les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Émissions de carbone :** Mesurer les émissions de CO<sub>2</sub> par entreprise dans le portefeuille pour évaluer l'impact environnemental.
- **Diversité et inclusion :** Suivre le pourcentage de femmes et de minorités dans les postes de direction et sur l'ensemble des effectifs.
- **Conformité et éthique :** Évaluer l'incidence des violations réglementaires et des pratiques éthiques au sein des entreprises investies.

Processus de surveillance :

- **Collecte de données :** Utiliser des plateformes d'analyse ESG reconnues, telles que Bloomberg ESG Data Service, MSCI ESG Research, Sustainalytics et CSRHub, pour accéder à des données exhaustives. Une approche interne peut également être développée pour structurer l'analyse ESG selon des critères spécifiques et des méthodologies adaptées aux objectifs d'investissement.
- **Analyse continue :** Mettre en place un système de surveillance continue des portefeuilles, intégrant des alertes en temps réel pour les déviations par rapport aux seuils ESG prédéfinis.
- **Mises à jour régulières :** Réviser et mettre à jour régulièrement les KPIs pour s'assurer qu'ils restent pertinents et utiles pour évaluer les performances ESG de manière précise.

### 7.2 Rapports aux investisseurs

**Objectif :** Fournir aux investisseurs des informations transparentes et détaillées sur les performances ESG des investissements.

Types de rapports :

- **Rapports annuels et semestriels :** Inclure des analyses des performances ESG, des études de cas spécifiques sur des investissements notables, et des résumés des activités de vote et d'engagement.
- **Bulletins d'information trimestriels :** Fournir des mises à jour sur des initiatives ESG spécifiques, les changements réglementaires impactant les pratiques ESG, et les performances clés du portefeuille.

Contenu des rapports :

- **Approche d'investissement responsable :** Présenter la méthodologie employée pour intégrer les critères ESG dans la sélection et la gestion des investissements.

- **Performances ESG** : Détailler les performances ESG de chaque entreprise dans le portefeuille, en utilisant des KPIs.
- **Études de cas** : Illustrer l'impact des investissements responsables avec des exemples concrets.
- **Activités de vote et d'engagement** : Résumer les actions de vote par procuration et les engagements avec les entreprises investies.

### 7.3 Communication des engagements ESG

**Objectif** : Communiquer clairement et régulièrement les engagements ESG à toutes les parties prenantes, y compris les investisseurs, le public et les régulateurs.

Stratégies de communication :

- **Site web de l'entreprise** : Créer une section dédiée à l'IR sur le site web où sont publiées des informations sur la politique, les pratiques et les rapports ESG.
- **Médias sociaux et blogs** : Utiliser les plateformes de médias sociaux pour partager des mises à jour régulières sur les activités ESG et engager le public sur des sujets pertinents.
- **Webinaires et ateliers** : Organiser des sessions interactives avec des experts ESG et des parties prenantes pour discuter de sujets d'actualité et partager des perspectives sur l'évolution des pratiques d'IR.

Engagement des parties prenantes :

- **Réunions avec les investisseurs** : Organiser des rencontres régulières avec les investisseurs pour discuter des performances ESG, des préoccupations potentielles et des opportunités d'amélioration.
- **Participation à des initiatives de l'industrie** : Collaborer avec des organismes de normalisation et des groupes industriels pour améliorer les pratiques ESG à travers le secteur financier.

Une surveillance rigoureuse des performances ESG, accompagnée de rapports transparents et de communications ouvertes, renforce la crédibilité de votre politique d'investissement responsable. Cela permet de maintenir la confiance des investisseurs et de promouvoir un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, tout en assurant que vos investissements contribuent positivement à la société et à l'environnement.

## 8. Conformité et réglementations

La conformité aux réglementations est un élément important pour garantir que les pratiques d'investissement responsable respectent les lois et normes en vigueur. Cela permet également de renforcer la confiance des investisseurs et de minimiser les risques légaux et de réputation.

### 8.1 Conformité aux réglementations

Pour assurer la conformité, les étapes suivantes doivent être mises en place :

1. **Audit et surveillance réguliers** :
  - a. **Audit interne** : Effectuer des audits internes fréquents pour vérifier la conformité des opérations et des investissements avec les normes ESG et les exigences réglementaires. Cet audit inclut l'examen des politiques internes, des procédures de due diligence et des rapports de conformité.
  - b. **Audit externe** : Solliciter des audits externes périodiques pour obtenir une évaluation impartiale de la conformité aux normes réglementaires et aux meilleures pratiques.

2. **Formation sur la conformité :**
  - a. **Programme de formation continue :** Organiser des formations régulières pour les employés sur les réglementations pertinentes et les meilleures pratiques de l'industrie. Mettre à jour ces formations pour refléter les évolutions légales et réglementaires.
  - b. **Certification :** Évaluer régulièrement la compréhension des employés sur les principes ESG et délivrer des certifications pour ceux qui atteignent les normes requises.
3. **Veille réglementaire :**
  - a. **Surveillance active :** Maintenir une veille réglementaire active pour anticiper et répondre aux changements dans les législations affectant l'investissement responsable. Travailler en étroite collaboration avec des consultants juridiques externes pour rester informé des nouvelles exigences.
  - b. **Adhésion aux initiatives sectorielles :** Participer à des forums et groupes de travail sectoriels pour échanger des informations et des meilleures pratiques sur la conformité ESG.

## 8.2 Adaptation aux changements réglementaires

Les réglementations en matière d'ESG et d'investissement responsable évoluent rapidement. Pour s'assurer que la politique reste pertinente et conforme, les mécanismes suivants doivent être mis en place :

1. **Comité de conformité :**
  - a. **Composition :** Former un comité dédié comprenant des membres de la direction, des experts en ESG et des consultants externes.
  - b. **Fonctions :** Se réunir régulièrement pour discuter des impacts des changements réglementaires et ajuster les politiques en conséquence. Superviser l'application des nouvelles exigences légales et des meilleures pratiques.
2. **Processus de révision dynamique :**
  - a. **Révisions annuelles :** Réviser systématiquement la politique d'investissement responsable chaque année pour garantir son alignement avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les dernières tendances ESG.
  - b. **Révisions ad hoc :** Effectuer des révisions ad hoc en réponse à des événements majeurs ou des changements significatifs dans les conditions de marché, les découvertes scientifiques ou les avancées technologiques.
3. **Feedback des parties prenantes :**
  - a. **Consultation régulière :** Engager régulièrement les parties prenantes, y compris les investisseurs, les clients et les régulateurs, pour recueillir des avis sur la politique IR. Intégrer ces retours dans les mises à jour de la politique pour s'assurer qu'elle répond aux attentes et aux besoins de toutes les parties prenantes.

## 8.3 Documentation et communication

1. **Documentation :**
  - a. **Archivage systématique :** Conserver toute la documentation relative à la conformité et aux ajustements de la politique dans un endroit sûr et accessible, conformément aux politiques internes de gestion des documents.
  - b. **Traçabilité :** Documenter rigoureusement toutes les modifications apportées à la politique avec une justification claire des raisons des ajustements et des descriptions des nouvelles procédures.

## 2. Communication :

- a. **Communication interne** : Informer tous les employés des modifications apportées à la politique via des sessions de formation et des communications écrites. S'assurer que tous comprennent les nouvelles directives et leur impact sur leur travail.
- b. **Communication externe** : Communiquer les ajustements de la politique aux investisseurs et autres parties prenantes via des rapports annuels, des bulletins d'information et des sessions d'engagement.

L'engagement envers la conformité et l'adaptation proactive aux changements réglementaires sont essentiels pour le succès de la stratégie d'investissement responsable. En maintenant une politique IR à jour et en conformité avec les exigences légales et les meilleures pratiques, une entreprise peut renforcer la confiance de ses investisseurs, minimiser les risques légaux et de réputation, et contribuer à un avenir plus durable et équitable.

## 9. Révision et ajustement de la politique

### 9.1. Importance de la révision régulière

La révision régulière de la politique d'investissement responsable est importante pour s'assurer qu'elle reste pertinente et efficace face à l'évolution des marchés financiers, des normes ESG et des réglementations. Une politique d'investissement responsable doit évoluer pour intégrer les meilleures pratiques de l'industrie et répondre aux attentes croissantes des parties prenantes.

### 9.2. Fréquence de révision

**Révisions annuelles** : La politique d'IR doit être révisée chaque année pour garantir son alignement avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les dernières tendances en matière de ESG. Cette révision annuelle doit inclure une évaluation complète des performances et des impacts de la politique actuelle.

**Révisions ad hoc** : En plus des révisions planifiées, des révisions ad hoc peuvent être effectuées en réponse à des événements majeurs ou à des changements significatifs dans les conditions de marché, les découvertes scientifiques, ou les avancées technologiques affectant les principes ESG.

### 9.3. Processus de révision

#### 1. Évaluation interne

- a. **Collecte des données** : Recueillir des données sur les performances ESG des investissements, les retours des parties prenantes, et les évolutions réglementaires.
- b. **Analyse des performances** : Évaluer les performances des portefeuilles par rapport aux objectifs ESG établis. Identifier les domaines où la politique a réussi et ceux nécessitant des améliorations.
- c. **Identification des domaines à améliorer** : Déterminer les aspects de la politique qui doivent être ajustés pour mieux aligner les investissements avec les critères ESG et les attentes des parties prenantes.

#### 2. Consultation des parties prenantes

- a. **Dialogue ouvert** : Engager un dialogue avec les investisseurs, les clients, les experts en réglementation, et les représentants de la société civile pour recueillir des avis externes sur la politique IR.
- b. **Ateliers et séminaires** : Organiser des ateliers et des séminaires avec des parties prenantes pour discuter des résultats de l'évaluation interne et des propositions de modifications de la politique.

### 3. Révision par le comité d'IR

- a. **Examen des recommandations** : Le comité d'IR, composé de membres de la direction et d'experts externes, révisé les recommandations issues de l'évaluation interne et des consultations avec les parties prenantes.
- b. **Approbation des modifications** : Le comité approuve les modifications finales de la politique, s'assurant qu'elles servent les objectifs à long terme de l'entreprise et respectent les exigences légales et éthiques.

#### 9.4. Documentation et communication des changements

**Documentation** : Toutes les modifications apportées à la politique doivent être rigoureusement documentées avec une justification claire des raisons des ajustements et des descriptions des nouvelles procédures.

**Communication interne et externe** : Les modifications de la politique doivent être communiquées à tous les employés et aux parties prenantes pertinentes. Cette communication doit inclure des sessions de formation pour s'assurer que tous les membres de l'entreprise comprennent les nouvelles directives et comment elles affectent leur travail.

#### 9.5. Formation continue

**Programmes de formation** : Mettre en place des programmes de formation continue pour informer les employés sur les mises à jour de la politique et les meilleures pratiques en matière d'ESG.

**Séminaires et ateliers** : Organiser des séminaires et des ateliers réguliers pour discuter des évolutions de la politique et des nouvelles tendances ESG avec les employés et les parties prenantes.

#### 9.6. Intégration des retours

**Feedback Loop** : Créer un mécanisme de rétroaction continue où les employés et les parties prenantes peuvent fournir des commentaires sur l'efficacité de la politique et suggérer des améliorations.

**Amélioration continue** : Utiliser les retours pour apporter des améliorations continues à la politique et garantir qu'elle reste alignée avec les objectifs de l'entreprise et les attentes des parties prenantes.

En suivant ce processus rigoureux de révision et d'ajustement, vous assurez que votre politique d'investissement responsable reste à la pointe des pratiques sectorielles, alignée sur les évolutions réglementaires et conforme aux meilleures pratiques de l'industrie. Cela renforce votre engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale tout en maximisant la performance à long terme pour vos investisseurs.